Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

CCSEHDAA du CSSPI

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU CCSEHDAA
Rencontre tenue le 16 mai 2024 à 18 h 30
En présentiel

PRÉSENCES

Représentant des parents :

Ben Dhafer, Imen	École secondaire Anjou	
Chenel, Nathalie	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	**Abs**
Hereni, Florand	Jean-Nicolet	**Abs**
Forgues, Aline	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	
Josma, Francia	Jean-Nicolet	**TEAMS**
Kamel, Melha	Marc-Aurèle-Fortin	
Larivée, Nicole	Félix-Leclerc	
Medjahed, Amel	Wilfrid-Bastien	
Simard, Véronique	St-Octave	
Tekelioglu, Derya	Denise-Pelletier	
Tessier, Marie-Andrée	Marc-Laflamme	
Vanegas, Virginia	Ste-Marguerite-Bourgeoys	

Représentant au Comité de parents :
Nicole Larivée — école Félix-Leclerc

Représentant du personnel de direction :
Carole Bérubé — Directrice, école primaire Notre-Dame-de-Fatima

Représentant du personnel de soutien :
Geneviève Chicoine — école secondaire Henri-Bourrassa — **ABS**

Représentant du personnel professionnel :
Mélanie Boulanger — **ABS**

Représentant du personnel enseignant :
Catherine Alary
Véronique Richard — **ABS**

Observateur désigné par le Conseil d'administration du CSSPI :
Stéphane Vallée — Membre de la communauté — **ABS**

Personnes ressources :
Christian Urbain — directeur réseau P-A-T/Mtl-Est et écoles spécialisées
Marie-Eve Dumais — directrice adjointe de réseau
Geneviève Martel — directrice adjointe de réseau
Isabelle Senez — directrice adjointe de réseau — **ABS**

Invitées :
Lysane Ostiguy
Brigitte Roy

La rencontre débute à 18 h 37.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Forgues fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des points sont à ajouter. Aucune demande d'ajout n'est proposée.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ
16 mai 2024

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 14 mars 2024
3. Suivi au compte rendu de la rencontre du 14 mars 2024
4. Parole au public
5. Présentation de la modification à l'évaluation
6. Les services aux élèves ayant un trouble de développement du langage
7. Portrait des classes spécialisées 2024-2025
8. On répond aux questions des membres
9. Bilan 2023-2024 du CCSEHDAA — tour de table
10. Planification des rencontres du CCSEHDAA pour 2024-2025 — moment des rencontres et sujets
11. Mot de la présidence
12. Parole de la représentante au comité de parents
13. Autres sujets
14. Clôture

Il est proposé par Mme Amel Medjahed, secondé par Mme Melha Kamel et résolu :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 MARS 2024

Il est proposé par Mme Nicole Larivée, secondé par Mme Derya Tekelioglu, et résolu :
Que le compte rendu de la rencontre du 14 mars 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI AU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 MARS 2024

Il n'y a aucun suivi au compte rendu de la rencontre.

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent

5. PRÉSENTATION DE LA MODIFICATION À L'ÉVALUATION

Mme Forgues donne la parole à Mme Brigitte Roy, conseillère pédagogique à l'adaptation scolaire.

Elle débute en mentionnant qu'il y a trois formes de différenciation pédagogique. Elles ne constituent pas une suite d'étapes à franchir : elles visent des besoins différents.

- La flexibilité pédagogique
- La mesure d'adaptation
- La modification des attentes par rapport aux exigences du programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)

La **flexibilité pédagogique** est la première forme de différenciation pédagogique et concerne tous les élèves. Elle tient compte des caractéristiques des élèves et du groupe et vise à offrir des choix qui favorisent les apprentissages de l'ensemble des élèves sans avoir un impact sur l'évaluation. C'est l'enseignant qui va évaluer son groupe et qui va s'ajuster aux élèves. Quatre objets peuvent être différenciés : les contenus, les processus, les structures et les productions.

La **mesure d'adaptation** ne modifie pas les attentes envers l'élève, mais son absence limite le développement de ses compétences ou la démonstration de ses apprentissages. Cette mesure vise à se concentrer sur les besoins de l'élève, c'est individuel. L'élève poursuit ses apprentissages selon les exigences du PFEQ. La décision de mettre en place une mesure d'adaptation s'appuie sur une analyse de la situation de l'élève dans le cadre de la démarche du plan d'intervention. Le but de l'adaptation est de contourner l'obstacle qui l'empêche d'avoir accès à son plein potentiel ou à la réussite.

La **modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ** s'avère la meilleure manière de faire progresser l'élève dans la poursuite du développement de ses compétences pour une matière. La mise en œuvre de cette modification exige l'analyse de la situation des besoins de l'élève à travers la démarche collaborative du plan d'intervention. Lorsque cette modification est nécessaire, c'est que les mesures adaptatives ne permettent pas à l'élève de réussir, et ce, sur une période significative. Lors de cette constatation, l'équipe multidisciplinaire et les parents doivent mettre en place des mesures de soutien pour permettre à l'élève de rester dans une zone où il sent qu'il a du contrôle. C'est une mesure exceptionnelle pour prévenir la démotivation scolaire et le non-engagement de l'élève. Le but étant de maintenir l'enfant dans une zone de confort.

Des exemples concrets des mesures de soutien de l'ordre de la modification en situation d'évaluation sont donnés.

1. Un élève de 6e année non-lecteur qui ne parvient pas à utiliser la synthèse vocale de manière autonome et qui éprouve de grands défis concernant la compréhension. La mesure de soutien sera : la lecture du texte est faite par l'adulte, dans le questionnaire, seulement les réponses qui peuvent être repérées dans le texte seront sélectionnées et à l'aide d'une couleur, la question et la phrase du texte seront surlignées afin de faciliter le repérage par l'élève de la réponse.
2. Un élève de 4e année qui éprouve de grandes difficultés dans les habiletés rédactionnelles et qui a de la difficulté à respecter les critères de production d'un texte. La mesure de soutien sera : le récit est déjà composé par l'adulte, excepté le moment où l'élève doit écrire une ou deux phrases qui décrivent les lieux. Pour faciliter l'émergence des idées, une image est utilisée avec les mots-clés déjà écrits et pour faciliter la rédaction de la phrase, l'élève a le droit d'utiliser la prédiction de mots et la dictée vocale.
3. Un élève de 5e année qui éprouve de grandes difficultés à planifier les actions, à identifier les opérations afin d'accomplir la tâche et à calculer de manière autonome. La mesure de soutien sera : l'enseignant fournit une feuille-réponse avec les étapes déjà identifiées, pour chacune des étapes, les opérations à effectuer sont déjà écrites et l'élève utilise sa calculatrice pour parvenir à effectuer les opérations et trouver les réponses.

Les répercussions de la modification sur le cheminement scolaire et la diplomation sont expliquées. Le processus débute au niveau primaire et se poursuit au premier cycle du secondaire. La plupart du temps, les élèves pour qui les attentes par rapport aux exigences du PFEQ sont modifiées poursuivent leur parcours en classe spécialisée.

Lorsqu'un élève au secondaire est en modification à l'évaluation dans une classe spécialisée, la partie modification l'amène vers deux possibilités de parcours qui est un parcours axé sur l'emploi :

1. La formation préparatoire au travail (FPT) qui se passe sur trois ans
2. La formation à un métier semi-spécialisé (FMS) qui se passe sur un an

Le choix entre le FPT et le FMS dépend des compétences qui ont été déployées durant le temps qu'il a passé dans la classe spécialisée. S'il est jugé qu'il a la capacité d'avoir les connaissances du niveau secondaire 1, il pourra aller vers le FMS sinon il serait plus pertinent que le choix se porte sur le FPT. Les élèves qui terminent leur parcours en FMS ou FPT obtiennent une certification et peuvent aller sur le marché du travail.

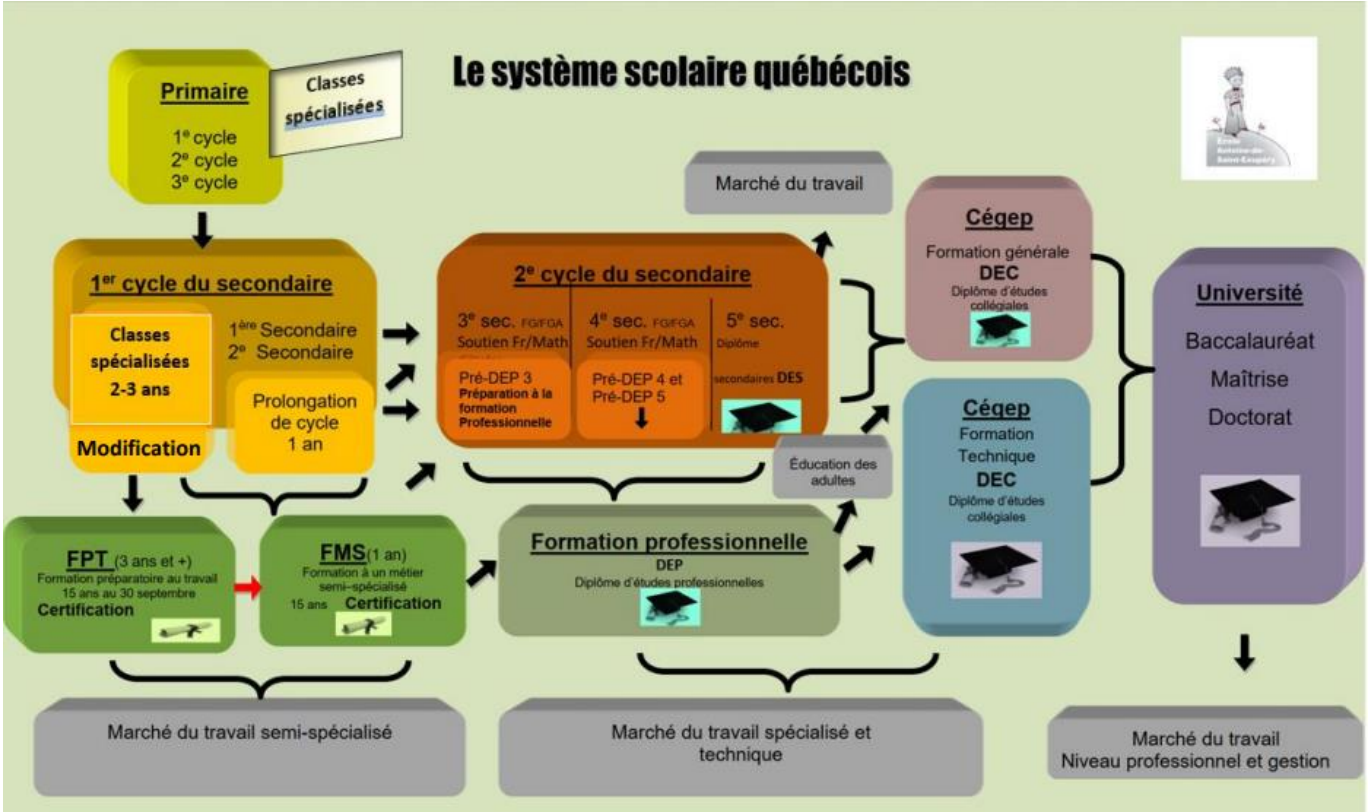

6. PRÉSENTATION DES SERVICES AUX ÉLÈVES AYANT UN TROUBLE DU LANGAGE

Mme Forgues invite Mme Lysane Ostiguy, conseillère pédagogique à l'adaptation scolaire à prendre la parole.

Elle explique ce qu'est le trouble développemental du langage, anciennement appelé dysphasie ou trouble primaire du langage. C'est un trouble neurologique qui est présent dès la naissance et qui entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'utilisation du langage. Ce trouble sévère, durable et persistant amène des difficultés de compréhension ou d'expression dans quelques-uns ou dans plusieurs des grands domaines du langage : phonologie, morphologie, sémantique, syntaxe et pragmatique. Les atteintes sont variables d'un individu à l'autre.

Les autres problèmes de langage sont :

- Les difficultés de langage; c'est lorsque le développement du langage est sous les attentes pour l'âge. L'écart se comble vers 3 à 5 ans.
- Les troubles du langage sont des difficultés langagières qui peuvent être présentes dans le cadre d'un profil de trouble plus large : Autisme, déficience intellectuelle, trisomie 21, etc.

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île Québec

CCSEHDAA du CSSPI

Les orientations du Centre de services scolaire (CSSPI) privilégient l'intégration de l'élève à la classe ou au groupe ordinaire, en prévoyant les adaptations requises et en favorisant l'accès à des projets pédagogiques particuliers, lorsqu'il est établi que c'est dans le meilleur intérêt de l'élève.

Au CSSPI, le nombre d'élèves ayant un trouble sévère du langage qui se trouve en classe ordinaire est :

- Au préscolaire : 2 enfants
- Au primaire : 205 élèves
- Au secondaire : 186 élèves

Le nombre d'élèves ayant un trouble sévère du langage qui se trouve en classe langage est :

- Au préscolaire : 3 enfants
- Au primaire : 365 élèves
- Au secondaire : 202 élèves

Les défis des élèves ayant un trouble développemental du langage (TDL) en classe ordinaire ont :

- Difficultés à suivre le rythme des apprentissages en classe.
- Ne participe pas aux activités de la classe. Désengagé reste dans l'attente.
- Estime de soi fragilisée étant donné que l'élève est de plus en plus conscient de ses difficultés et qu'il vit peu de réussites à l'école.
- Besoin d'un soutien constant et personnalisé des intervenants.

Les élèves des classes langage ont un trouble développemental du langage affectant sévèrement la sphère expressive ainsi que modérément à sévèrement la sphère réceptive (compréhension). Au CSSPI, il y a 6 écoles primaires qui accueillent des classes langage et 2 écoles secondaires ont un point de service langage.

La classe spécialisée langage permet à l'élève de poursuivre le développement des compétences et des connaissances du PFEQ tout en tenant compte de son rythme d'apprentissage. Elle soutient l'élève ayant un TDL quant au développement de stratégies qui répondent à ses besoins spécifiques et au développement de son autonomie tout au long de leur parcours scolaire. L'enseignement par une pédagogie différenciée l'aide à réaliser son plein potentiel.

Les élèves qui bénéficient des classes langages pourront ;

- Travailler leurs habiletés langagières, incluant l'enseignement systématique du vocabulaire ;
- Avoir accès à des supports visuels pour faciliter la compréhension ;
- Travailler au développement de leurs habiletés sociales ;
- Avoir accès à des explications claires, des repères visuels et des routines ;
- Avoir accès à des outils d'aide technologique pour faciliter leurs apprentissages ;
- Recevoir le soutien direct ou indirect d'une titulaire orthopédagogue et d'une orthophoniste ;
- Avoir accès à un groupe à effectif réduit.

La place du PFEQ en classe ordinaire ;

- Les élèves poursuivent des apprentissages conformément au PFEQ et aux pratiques évaluatives correspondant à leur cycle-âge.
- Les élèves peuvent recevoir des services universels par des professionnels, s'ils sont priorisés parmi tous les besoins de l'école
- Les élèves font les examens ministériels de fin de cycle.
- La différenciation pédagogique est mise en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques ou non des élèves

En classe langage ;

- Les élèves poursuivent des apprentissages conformément au PFEQ et aux pratiques évaluatives correspondant à leur cycle-âge
- Les élèves reçoivent des services professionnels spécialisés, des interventions et une approche pédagogique adaptés au profil des élèves ayant un TDL.
- Les élèves font les examens ministériels de fin de cycle.
- La différenciation pédagogique est mise en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques ou non des élèves.
- Les enseignants de la classe langage sont des spécialistes de l'adaptation scolaire.

Les ressources de la classe langage sont composées de ;

- Orthophoniste : il peut intervenir selon les besoins
- Préposé aux élèves handicapés (PEH) au préscolaire qui aide l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation
- Technicien en éducation spécialisée (TES). Du temps de TES est alloué pour l'ensemble du point de service en langage.
    - Au préscolaire = 25h/semaine
    - 1er cycle = 10 h/semaine
    - 2e et 3e cycle = 5 h/semaine
- Enseignant-orthopédagogue possède une formation en adaptation scolaire lui permettant de différencier son enseignement et de répondre aux besoins spécifiques des élèves.

7. PORTRAIT DES CLASSES SPÉCIALISÉES 2024-2025

Monsieur Christian Urbain prend la parole. Il mentionne qu'il y aura l'ouverture de nouvelles classes spécialisées dues à l'augmentation de la population scolaire et qu'il y aura des déplacements de points de service en raison du manque d'espace dans certaines écoles.

Fig. 1 Tableau démontrant le nombre d'ouvertures de nouvelles classes spécialisées

Ouverture de nouvelles classes spécialisées	
Classes pour élèves autistes	5 classes au préscolaire 5 classes au primaire 3 classes au secondaire 1 classe au secondaire (Le Tournesol) Aux mille voix et Irma-Levasseur
Langage	2 classes au primaire 1 classe au secondaire ESPAT
Déficience intellectuelle légère	1 classe au primaire École Chénier
Psychopathologie (Marc-Laflamme / Le Prélude)	1 classe au primaire 1 classe au secondaire
Total	20

Fig 2 Tableau démontrant le déplacement de points de services

Déplacement de points de service	
EDA (Élèves en diff. d'adaptation)	3 classes de Ferland vers Notre-Dame-de-Fatima
Langage	4 classes de Jules-Verne vers René-Guénette (Ste-Alice)
DGA (Élèves en diff. graves d'apprentissage)	2 classes de Jules-Verne vers St-Vincent-Marie
Ressource RED secondaire (Ressource pour élèves dyslexiques)	2 classes de l'ESPAT vers Irma-Levasseur

En 2023-2024, il y avait eu ajout de 15 classes spécialisées et pour 2024-2025, il y aura 20 nouvelles classes spécialisées.

8. On répond aux questions des membres

Mme Forgues demande aux membres s'ils ont des questions autres que les sujets qui ont été vus durant la rencontre.

Mme Nicole Larivée a une fille qui est en 4e année du primaire dans une classe RED et aussi pour sa 5e année l'an prochain. Sa 6e année devrait être en classe régulière. Les outils technologiques sont censés la suivre, mais comment un professeur intègre ça avec sa classe régulière ? Sa fille est inquiète et elle croit qu'elle sera la seule à bénéficier de ce soutien. L'équipe de l'adaptation scolaire lui a répondu qu'elle ne serait pas la seule à utiliser un outil technologique dans sa classe. Il y a plusieurs élèves qui bénéficient de cette aide et les enseignants sont habitués avec cette clientèle. On lui suggère aussi que lorsque son enfant sera au secondaire, il sera important de toujours avoir avec elle son plan d'intervention, car il y a plusieurs professeurs contrairement au primaire où ils ont seulement un professeur.

9. BILAN 2023-2024 DU CCSEHDAA

Par manque de temps, ce point n'a pas été discuté.

10. PLANIFICATION DES RENCONTRES DU CCSEHDAA POUR 2024-2025

Mme Aline Forgues fait la présentation pour la planification des rencontres du CCSEHDAA pour 2024-2025.

Les deux premières rencontres ne sont pas les jeudis parce que ce sont habituellement les rencontres de parents.

La première rencontre aura lieu le mardi 12 novembre 2024 pour la sélection des membres et les prochaines rencontres auront lieu :

- Lundi 25 novembre 2024
- Jeudi 23 janvier 2025
- Jeudi 13 mars 2025
- Jeudi 22 mai 2025

Les sujets de rencontre pour chacune des rencontres régulières seront :

Rencontres régulières	
Mardi 12 novembre	Comité de sélection
Lundi 25 novembre	1. Bilan de budget de fonctionnement 23-24 2. Budget de fonctionnement 24-25 3. Règles de régie interne 24-25 4. Composition et rôle du CCSEHDAA 5. Organisation des services de soutien aux élèves HDAA 24-25 6. Engagements 24-25 de l'équipe ASSEC* 7. Situation budgétaire pour les EHDAA 8. Site web du CSSPI: onglet CCSEHDAA 9. Politique locale d'adaptation scolaire - révision 10. Sujets à traiter en 24-25
Jeudi 23 janvier	1. Politique locale d'adaptation scolaire - suivi
Jeudi 13 mars	1. Répartition des services éducatifs complémentaires 25-26 2. Politique locale d'adaptation scolaire - suivi
Jeudi 22 mai	1. Politique locale d'adaptation scolaire - suivi 2. Portrait des classes spécialisées 25-26 3. Bilan du CSSEHDAA 24-25 4. Planification des moments des rencontres du CCSEHDAA 25-26

11. MOT DE LA PRÉSIDENCE

Mme Aline Forgues prend la parole. Elle tient à remercier Carole Bérubé, directrice de l'école Notre-Dame-de-Fatima qui prendra sa retraite à la fin de l'année après 18 ans de service au CSSPI.

Aussi, elle en profite pour mentionner que c'est aussi sa dernière rencontre avant de prendre sa retraite du CCSEHDAA et du Comité de parents après 14 années au sein de ces comités. M. Christian Urbain lui offre un arrangement floral pour souligner son départ.

12. PAROLE DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

Mme Nicole Larivée prend la parole en tant que représentante au comité de parents. Elle dit qu'il y a eu une rencontre du Comité de parents le 13 mai à l'école Antoine-de-St-Exupéry. C'était une rencontre dont le principal sujet a été le bien-être, violence, intimidation et cyberintimidation. M. Sébastien Noël, directeur du réseau Montréal-Nord/Rivière-des-Prairies, était accompagné de M. Younes El Rhafiki, directeur de l'école secondaire Henri-Bourassa, un agent de sécurité, deux agentes sociocommunautaires du SPVM, un psychoéducateur et un directeur de l'organisme « Un itinéraire pour tous ». Un document de la présentation sera transmis à tous les parents.

13. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun point à autres sujets.

14. CLÔTURE

Mme Aline Forgues propose la levée de la séance à 21 h 03.